

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 07 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 07 septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, M. DEBROIZE Hubert, Mme LECARPENTIER Florence, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, M. COLLET Mathieu, M. TEXIER Chris, conseillers.

EXCUSÉS : *Mme DUMERAT Emilie*

ABSENTS : *Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo*

Madame DUMERAT Emilie donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CLOUET Jean-Yves ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°77/2026

Personnel – Création d'emplois permanents

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1, L 542-2, et L 542-3

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant disposition statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Afin de faire évoluer le poste exercé par deux agents, de valoriser les missions effectuées par ceux-ci et les inciter à passer le concours, il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2026 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emploi	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé	Observations
Filière Administrative					
Attaché	Attaché territorial	1	35H	35H	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	35H	35H	
	Adjoint administratif	1	35H	35H	
	Adjoint administratif	1	17H30	17H30	
Filière Technique					
Technicien	Technicien	4 2	35H	35H	
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	35H	35H	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35H	35H	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	33H09	33H49	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	30H35	31H23	
	Adjoint technique	3	35H	35H	
	Adjoint technique	1	33H56	33H56	
	Adjoint technique	1	21H52	21H52	
Filière Culturelle					
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	35H	35H	
Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 2ème classe	4 2	35H	35H	
	Animateur	1	-	35H	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	30H34	32H14	
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	35H	35H	
	Adjoint territorial d'animation	1	35H	35H	
	Adjoint territorial d'animation	1	22H55	23H21	

			Envoyé en préfecture le 09/09/2026 Reçu en préfecture le 09/09/2026 Publié le ID : 035-213503311-20260907-D77_2026-DE	
	Adjoint territorial d'animation	1	26H46	27H25
	Adjoint territorial d'animation	1	24H43	25H18
	Adjoint territorial d'animation	1	18.84	18H9
Filière Médico-Sociale				
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1	31H27	32H04
	ATSEM principal de 1ère classe	1	23H44	24H44
	ATSEM principal 2eme classe	1	30H29	31H11

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :

- **MODIFIE** les emplois permanents tel que présenté

Pour extrait conforme, le 07 septembre 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

Le Secrétaire de séance
Jean-Yves CLOUET